

C.4- Entretien des puits et analyse de l'eau

Auteurs de la première édition : Isabelle Turcotte, Paul Émile Yelle, Francine Pelletier, Robert Maheux et Gérald Chouinard

Auteurs de la mise à jour 2023 : Sara-Jeanne B. Croteau et Isabelle Turcotte

Dernière mise à jour par les auteures : 17 janvier 2023

Mention légale : cette fiche offre un résumé qui découle d'articles de lois, de règlements et de normes qui touchent la production pomicole. L'information présentée est donnée à titre indicatif et n'a aucune valeur légale.

Prévention de la contamination des puits

Les risques de contamination des puits présents sur la ferme par les pesticides et les matières fertilisantes (engrais, composts, fumiers) demeurent réels. Les mesures suivantes doivent être prises en PFI, afin de détecter d'éventuels problèmes et d'y remédier :

- Vérifier annuellement le tubage, la pompe, les tuyaux et le couvercle des puits pour déceler des problèmes tels que des fissures, de la corrosion ou des dommages aux pièces, des couvercles brisés ou manquants, etc.
- S'assurer que le coulisseau est solidement fixé et bien étanche et que l'évent est libre de toute obstruction.
- S'assurer que le drainage des eaux de surface avoisinantes se fait dans la direction opposée des puits et qu'il n'y a pas d'eau stagnante à proximité. L'aménagement d'une pente près des puits permettra de régler facilement le problème.
- S'assurer de l'absence de débris à la surface de l'eau des puits.
- Faire effectuer régulièrement une analyse de l'eau pour déceler la présence de bactéries (minimum aux cinq ans) et de contaminants chimiques (minimum aux dix ans).
- Pour les puits destinés à la consommation humaine, les analyses devraient être faites 2 fois par année, au printemps et à l'automne, pour les paramètres microbiologiques. Pour les paramètres physico-chimiques, les analyses devraient être faites au moins une fois pendant la période d'utilisation du puits. Une liste des laboratoires accrédités offrant des services d'analyse de l'eau potable est disponible auprès du MELCCFP ou à l'adresse suivante : [Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec](#).

Pour en savoir davantage

Pour obtenir plus d'informations sur vos responsabilités et les exigences réglementaires, si vous êtes propriétaire d'un puits, consultez le site [La qualité de l'eau de mon puits](#) (MELCCFP).

Pour obtenir plus d'informations sur les mesures à prendre pour préserver la sécurité de votre puits comme source d'approvisionnement en eau, consultez le dépliant [Votre puits d'eau : quelques conseils de sécurité](#).

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec* 2015. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

